REGLEMENT PARTICULIER
10ème Rallye National du Ternois
Championnat de France des rallyes de 2ème division
1 et 2 juillet 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.
Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 2 mai 2016
Clôture des engagements : Lundi 20 juin 2016 à minuit
Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 25 juin et Jeudi 30 juin 2016 à partir de 8h30 jusqu'à 15 h 00 à Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.
Dimanche 26 juin 2016 à partir de 8 h 00 jusqu'à 12 h 00. Annexe de la mairie-Rue Oscar Ricque-Saint-Pol-sur-Ternoise.
Vendredi 1er juillet 2016 à partir de 8h00 jusqu'à 9 h 00. Circuit de Croix en Ternois. RN 39-Croix en Ternois
Les plaques de rallye et les panneaux de portière, tous les autocollants vous serons remise lors de la distribution du carnet d'itinéraire.
Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES page 6 du présent règlement particulier.
Vérifications administratives : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Vendredi 1 juillet de 10h30 à 16h30
Vérifications techniques : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Vendredi 1 juillet 2015 de 11h00 à 17h00
Heure de mise en place du départ : à l'issue des vérifications techniques l'équipage recevra un carnet de contrôle et un itinéraire pour se rendre en parc fermé de départ.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 1 juillet 2016 à 15h30
Briefing de la Direction de Course : vendredi 1 juillet 2016 à 15h30
Publication des heures et ordres de départ : vendredi 1 juillet 2016 à 18h00
Départ de la 1ère Etape : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 1 juillet 2016 à 19 h 00
Arrivée étape 1 à : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 1 juillet 2016 à 21 h 24
Publication des résultats de la première étape : le vendredi 1 juillet 2016 à 23h30
Publication des heures de ordres de départ de la 2ème étape : le vendredi 1 juillet 2016 à 23 h 45
Départ de la 2ème Etape : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 2 juillet 2016 à 7 h 30
Arrivée finale à : Hotel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 2 juillet 2016 à 18 h 25
Vérifications finales : Artois Contrôle Techniques -320 Rue d'Hesdin 62130 RAMECOURT
Publication des résultats partiels du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : voir page 6 Article 9 et 10 du présent règlement particulier

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Croix en Ternois, organise le **10ème Rallye National du Ternois** en qualité d'organisateur Administratif et Technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 492 en date du 11 Mai 2016 et du Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie N° 11616 en date du 21 Avril 2016.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

***Comité d'Organisation* :**

Président :	**Jean-Marc ROGER**
Président d'honneur	Patrick D'AUBREBY
Vice-Président en charge des partenaires	André HECQUET
Vice-président en charge des mesures de sécurité	Arnaud GRARE
Secrétaire Générale (Responsable des officiels)	Karine ROGER
Secrétaires Générales Adjointes	Aline BOUTRAINGAIN
	Virginie BOUTRAINGAIN
	Brigitte HERMANT
	Nadine BAILLEUL
Trésorière	Eléonore KOWALSKI
Responsable du parcours	Alain LABURE et Laurent LAMBERT
	Christian CANLERS
	Guy HERMETZ
Responsable du Road Book	François LANGLET
Responsables Commissaires	Jean-Philippe BACQ
	Romain VERJOT/Aurélia CORTET
Responsable de la mise en place des moyens de secours	Joël VAN HAUWAERT
Vérifications et Parc fermé, assistance	Jean HERMANT
	Bernard BAILLEUL
Responsable logistique des véhicules	Thierry DEMEURE
Adjoints logistique des véhicules	Gérard BARBIER
	Olivier BOULET
	Daniel DESCAMPS
Equipe partenariat publicitaire	Bernard BAILLEUL
	Nadine BAILLEUL
	Christophe DETAPPE
	Angélique MACREZ
	Joël VAN HAUWAERT
	Patrice HENO
Responsable Presse et du site internet	Olivier DELSEAUX

Fonctions	Noms-Prénoms	Numéro de licence
Observateur de la FFSA	**Alain ROSSI**	**N°7529 07/25**
Commissaire Sportif : Président	Georges COLIN	N°26640 01/08
Commissaires Sportifs : Membres	JEAN-JACQUES HUBERT	N°10866 03/19
	Océane POINSENET	N°126543 01/11
	Martine PICHELIN	N°18416 01/11
	A désigner	**……..**
Secrétaire du collège	Yannick MAILLARD	
Directeur de Course	**Michael LACHERE**	**N°58237 01/12**
Directeur de Course adjoint	JULIEN GRESSIER	N°161143 01/12
Directeur de Course VHC	Eugène CITERNE	N°10415 01/14
Adjoints à la direction de course (PC)	Colette LEOBET	N°7042 13/13
	Thomas LEMIRE	N°35253 01/11
	Annick NARGUET	N°1585 01/01
Adjoint à la direction de course (Tricolore)	François LANGLET	N°1559 01/02
Adjoint à la direction de course (voiture 00)	Jean-Paul MAILLARD	N°73 01/12
Voiture autorité	Jean-Marc ROGER	N°3257 01/14
	Jean-Philippe DHAISNE	N°20846 01/02
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Olivier GARROU	N°4310 01/02
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Patrick JOVE	N°128187 02/03
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Matthieu LANGLET	N°122227 01/01
Médecin chef	Rachid DRIS	N°135484 01/14
Commissaire technique responsable	Jean-Michel DESSE	N°5538 01/12
Commissaire technique responsable adjoint	Laurent BRAURE	N°196163 01/14
	Jean-François BAJOREK	N°49997 01/12
	Matthieu DELRUE	N°128865 01/11
	François GODET	N°173824 01/12
	Daniel LEMAIRE	N°240768 01/12
	Jean-Michel PIALOT	N°188744 14/11
	Régis THILMANY	N°110645 01/11
	Yves VANACKERE	N°16710 01/14
Juges de fait (responsable)	Pascal POINSENET	N°8910 02/03
Juges de faits	Véronique POINSENET	N°8900 02/03
	Philippe DOLIQUE	N°122520 01/08
	Roselyne DOLIQUE	N°150545 01/08
Chargés des relations avec les concurrents	Aurèlie FERNANDES	N°6743 01/02
	Jean-François ROUSSELLE	N°2589 01/12
	A désigner	N°
	Guy LERBUT	N°179771 01/06
Chargés des relations avec la presse	Olivier DELSEAUX	N°240589 01/99
	Corinne DELSEAUX	
Informatique / Classements	Véronique PIGOT	N°112507 01/12
Responsables des commissaires	Jean-Philippe BACQ	N°5147 01/02
	Romain VERJOT	N°188481 01/14
	Aurélia CORTET	N°204062 01/14
Speaker	Dominique HONVAULT	N°5936 01/12
Liaison radio V.H.F.	Sébastien DUFRENNE	

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.

1.2 ELIGIBILITE
Le Rallye National du Ternois compte pour : le **Championnat de France des rallyes 2ème division** et la **Coupe de France des Rallyes coefficient 4**, et le championnat du Comité Nord Picardie.

1.3 VERIFICATIONS
Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **vendredi 1 juillet 2016 de 10 h 30 à 16 h 30** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS. Les vérifications techniques auront lieu le : **vendredi 1 juillet 2016 de 11 h 00 à 17 h 00** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS.

Les vérifications finales seront effectuées à :
Artois Contrôles Techniques 320 Rue d'Hesdin 62 130 RAMECOURT
Taux horaire de la main d'œuvre / **60€ TTC**

ARTICLE 2 : ASSURANCES
Conforme au règlement de la FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES
Conforme au règlement de la FFSA.

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
. Toute personne qui désire participer au 10ème Rallye National du Ternois, doit adresser au secrétariat du rallye **(cachet de la poste faisant foi)** la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 juin 2016 à minuit.
Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque du montant de l'engagement.

Adresse du secrétariat :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'epainchen
62 130 ROELLECOURT

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC compris). Au-delà de 150 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (caché de La Poste faisant FOI).

. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **540 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1080 €**

. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASA DU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS. **Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente.** Tout concurrent « forfait » avant le lundi 20 juin 2016 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve ; de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier ou Fax.

3.3 ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs de la 1ère étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.
L'ordre des départs de la 2ème étape se fera suivant le classement à l'issue de la 1ère étape
L'ordre des départs de la 2ème étape se fera 20 minutes derrière le rallye VHC.

Voir la réglementation Générale des Rallyes 2016

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Voir la réglementation Générale des Rallyes 2016

4.2 PNEUMATIQUES :

Conforme au règlement standard de la FFSA

RAPPEL :

Article 4.2.2 Règlement standard des rallyes : À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'UN minimum et de DEUX maximum et elle(s) devra (ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

***4.3P ASSISTANCE* :**

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet sur le Circuit de Croix en Ternois. Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant de pare-brise + une plaque d'assistance. La surface par concurrent sera de 80 m2 pour une voiture ou de 140 m2 pour 2 voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.
Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)
Les plateaux ne seront pas autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux sera organisé à proximité du parc concurrent. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

La publicité obligatoire non rachetable est :

- **En cours sera communiqué par un additif (coté pilote)**
- **Intermarché sur le bas du panneau de portière**

La publicité rachetable sur les 2 bandeaux de pare-brise (10X25 cm) est :

- **Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise (coté pilote)**
-
- **En cours sera communiqué par un additif (coté copilote)**

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 10ème Rallye du Ternois représente un parcours total de **387.690 kms**.
Il est divisé **en 2 étapes** et **4 sections**, comporte **12 épreuves spéciales** pour une longueur totale de **133.750** Kms.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1	**Circuit de croix en ternois**	**5.250**	**X 1**	**Soit 5.250 KMS**
ES 2/5/8/11	**ESTREE WAMIN**	**8.780**	**X 4**	**Soit 35.120 KMS**
ES 3/6/9/12	**AVERDOINGT**	**13.490**	**X 4**	**Soit 53.960 KMS**
ES 4/7/10	**VAQUERIETTE-ERQUIERES**	**13.140**	**X 3**	**Soit 39.420 KMS**

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 Les reconnaissances auront lieu le

ES 2/5/8/11	**ESTREE WAMIN**	**Le 25 juin et 26 et 30 juin 2016 De 9 h 00 à 21 h 00 Et Le 1er juillet 2016 De 8 h 00 à 14 h 00**
ES 3/6/9/12	**AVERDOINGT**	
ES 4/7/10	**VAQUERIETTE ERQUIERE**	

La reconnaissance de l'ES du circuit 1 se fera uniquement à pied le 1 juillet 2016 de 10 h 00 à 15 h 00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (Hôtel de ville de St Pol) dans les conditions suivantes :

- Les voitures seront convoquées en Parc le vendredi 1er juillet 2016 de **11h30 à 18h00**
- Le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à **18 h 00**
- Le départ des voitures sera donné de minute en minute

Le départ sera donné le vendredi 1 juillet 2016 à **19h00** pour la **1ère voiture.**
Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chef de poste : chasubles

Commissaire de route : combinaisons blanches et chasubles

7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du CFR 2ème Division ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminées ou non effectuées. Une pénalité de DIX heures sera appliquée

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3.4. du Règlement Standard des Rallyes.

Ils ne pourront prétendre aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

7.4P. EPREUVES SPECIALES

Les épreuves spéciales seront chronométrées à la cellule au dixième de seconde. Pour l'épreuve spéciale se faisant sur le circuit, ES 1, dans le cas d'un nombre supérieur de tours effectués, le temps réalisé sera pris en compte pour le classement, à l'inverse, si le nombre de tours effectués est inférieur à celui prévu, le temps pris pour le classement du concurrent sera le plus mauvais temps réalisé dans l'ES, augmenté d'une minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10éme. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

ABANDONS : il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

03 21 81 47 19

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL :

. Toute réclamation devra être établie en accord avec les stipulations du Code Sportif International (Art. 171 et suivants du Code Sportif International).

. Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations avec les Concurrents, accompagnée d'une somme de 690 € montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

. Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément aux Articles 180 et suivants du Code Sportif International (caution de 3 300 €).

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Prix en espèces :

CLASSEMENT GENERAL		
1er	2ème	3ème
540 €	**350 €**	**280 €**

*** Montant de l'engagement payé**

CLASSEMENT PAR CLASSES					
	1er	**2ème**	**3ème**	**4ème**	**5ème**
Plus de 10 partants	**540 €**	**300 €**	**220 €**	**130 €**	**100 €**
De 6 à 10 partants	**540 €**	**250 €**	**150 €**	**100 €**	
De 4 à 5 partants	**300 €**	**150 €**	**100 €**		
De 2 à 3 partants	**250 €**				
1 partant	**100 €**				

*** Montant de l'engagement payé**

CLASSEMENT FEMININ				
	1er	**2ème**	**3ème**	**4ème**
1 partant	**100 €**			
Plus de 2 partants	**200 €**			

Les prix seront expédiés par courrier après le rallye. (Le classement GENERAL et LA CLASSE sont cumulables)

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Renseignements sur Internet :

www.sportautonord.com (site de la Ligue des Hauts de France du Sport Automobile)
www.rallyeduternois.com (site du rallye)
www.circuitdecroix.com (site du circuit)